

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Condé-sur-Vire

Commune de SAINT-JEAN-D'ELLE

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle annexe de la commune déléguée de Saint-Jean-des-Baisants sous la présidence de Marie-Pierre FAUVEL, Maire de la commune de Saint-Jean-d'Elle.

Présents : Marie-Pierre FAUVEL, Maurice LEPLATOIS, Muriel TILLARD, Jérôme LEBAS, Bertrand LALOY, Stéphane COTIGNY, Elise DEBROISE GAUTIER, Marie-Hélène GOSSSELIN, Karina DRIEU, François EVRARD, Michel HERVIEU, Bernard HOUSSIN, Rachel LEBEHOT, Venceslas LECONTE, Marie-Claude MARIE, Magali NORMAND.

Absents excusés : Hélène ALIX, Josette BRUNET (donne pouvoir à Maurice LEPLATOIS), Rachel DE FLORES (donne pouvoir à Elise DEBROISE GAUTIER), Isabelle MOUCHEL (donne pouvoir à Muriel TILLARD), Dominique PICQUENARD, Jean-Philippe RIGOT (donne pouvoir à Marie-Pierre FAUVEL).

Absente non excusée : Carole MARGUERITE

Ordre du jour :

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : Mise en vente de l'ancienne mairie de Notre-Dame-d'Elle. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil du 9 avril 2024

- 1 - Projet de Maison des aidants : cession parcelle AB 33
 - 2 - Proposition d'acquisition d'une parcelle bâtie à Saint-Jean-des-Baisants
 - 3 - Convention territoriale globale CAF 2020-2023 : demande de prorogation pour l'année 2024
 - 4 - Décision modificative n°1
 - 5 - Admissions en non-valeur
 - 6 - Convention de partenariat Tour de la Manche 2025
 - 7 - Vente du livre « Saint-Jean-d'Elle 1939 – 1945 »
 - 8 - Mise en vente ancienne mairie Notre-Dame-d'Elle
- Informations et questions diverses

Marie-Hélène GOSSSELIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 9 avril 2024

Bernard HOUSSIN intervient par rapport au point sur le PLUi, pour lui la Parcelle 033 évoquée est prévue en zonage AUe et non AUh. Madame le Maire indique que la parcelle a été inscrite en AUh par Saint-Lô Agglo à un moment donné. Cependant, afin de permettre la réalisation de la Maison des aidants une solution va être trouvée. Maurice LEPLATOIS apporte des précisions sur cet arbitrage en cours. Une dérogation à la densité imposée par l'OAP pour cette zone est ainsi prévue pour autoriser un équipement d'intérêt collectif. Bernard HOUSSIN demande à ce qu'une correction soit apportée au P.V, le secteur près de Passerelles est en Ue et on AUe. Le P.V va être rectifié en conséquence. Une discussion a lieu concernant les parcelles AUh. Maurice LEPLATOIS indique que la révision du PLUi pourrait intervenir dès 2028.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1 - Cession terrain AB 33 pour la Maison des Aidants

Madame le Maire rappelle le projet de Maison des Aidants sur la parcelle AB 33.

La commune céderait à l'association TERRE HAPPY, dont le siège social est situé en Mairie de Saint-Jean-d'Elle, la totalité de la parcelle, pour une surface d'environ 3 561 m²



Il est proposé de fixer le montant de la cession à 10 € / m², soit 35 610 € environ net vendeur. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Bernard HOUSSIN demande des précisions sur la Maison des Aidants. Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un projet privé qui permettra de proposer, dans un environnement calme, un service aux aidants de personnes atteintes d'un cancer. La structure pourra prendre en charge les aidés afin de permettre un moment de répit pour les aidants. Bernard HOUSSIN pense qu'une structure pour soutenir les aidants confrontés à la maladie d'Alzheimer serait aussi utile. Elise DEBROISE-GAUTIER indique qu'il existe déjà des structures de ce type. Bernard HOUSSIN demande qui prend en charge le projet. Madame le Maire répond que le plan de financement est bâti mais que nous n'en avons pas connaissance, n'étant pas nous même co-financeur. Maurice LEPLATOIS précise que le projet est porté par une association loi 1901, les recettes permettront uniquement de financer les frais de fonctionnement, notamment deux salariées. Bernard HOUSSIN indique que dans le cadre du Plan local de santé de l'Agglo il existe un dispositif « Café des aidants ». Il serait bien qu'il y ait une cohérence. Pour Elise DEBROISE-GAUTIER c'est tout à fait cohérent et complémentaire ; avec la Maison des aidants nous sommes sur un service permanent. Bernard HOUSSIN demande pourquoi la structure s'installe à Saint-Jean. Il pense qu'une localisation à Saint-Lô aurait été plus adaptée. Elise DEBROISE-GAUTIER indique qu'une étude de marché a été effectuée et que ce type de site fonctionne très bien en dehors des villes. Bernard HOUSSIN demande si l'avis de Saint-Lô Agglo sur ce projet est connu. Madame le Maire répond que les services sont tout à fait favorables à ce projet innovant et à sa localisation, tout comme les services du Département.

Vu l'avis du Domaine en date du 22 février 2024 sur le prix de 8 à 10 € le m²,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la vente de la parcelle AB 33 à l'association TERRE HAPPY, sous conditions d'obtention du Permis de construire et des garanties financières pour la réalisation du projet de Maison des aidants
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

2 - Acquisition d'un terrain bâti

Madame le Maire rappelle le projet des logements sociaux intergénérationnels portés par Manche Habitat. L'ancienne école et les ateliers devront être démolis début 2025 ; ils devront en conséquence être libérés pour le 15 décembre 2024.

Afin de pouvoir accueillir temporairement les ateliers ainsi que les activités qui ont lieu dans l'ancienne école, dans l'attente de la réalisation des projets en cours (nouveaux ateliers et équipement sportif), une solution a été recherchée.

Le bâtiment proposé, correspondant à l'ancienne brocante (comprenant bureau, sanitaires, ancien garage), est situé à Saint-Jean-des-Baisants sur la parcelle AA 103. De par sa situation et sa superficie, il correspond aux besoins et permettrait d'offrir de manière pérenne un espace pour les activités associatives et le stockage de leur matériel.

Une location est également possible, éventuellement dans un premier temps.



Madame le Maire informe le conseil que les préfabriqués devront être démontés pour le 15 décembre 2024 pour permettre le projet de construction de logements locatifs sociaux intergénérationnels par Manche Habitat. La Médiathèque pourrait être accueillie provisoirement dans la salle annexe. L'ancienne école devra être entièrement libérée à cette même date. Les activités de Judo et de gymnastique devront être déplacées. Le local de la brocante pourrait permettre ces activités, en attendant la réalisation du projet de préau sportif et dojo, en agrandissant une pièce grâce à l'enlèvement d'une cloison. Venceslas LECONTE demande ce qu'il en est au niveau stationnement. Madame le Maire répond qu'il y a une cour qui permet d'accueillir environ quatre véhicules. Il conviendra de ne pas utiliser les places situées à côté des logements. En aparté Maurice LEPLATOIS indique que 263 places de stationnement ont été recensées sur la commune dans le cadre d'un travail mené par Saint-Lô Agglo. Magali NORMAND demande s'il conviendra de refaire un bornage. Oui, ce sera le cas, avec peut-être également un droit de passage. Le bâtiment répondra également aux besoins pour le stockage provisoire des équipements techniques et véhicules, du fait du projet avec Manche Habitat et dans l'attente de la des nouveaux ateliers sur la Z.A Horizon. Deux camions pourraient être garés en extérieur derrière le bâtiment. Elise DEBROISE-GAUTIER indique qu'il faudra prévoir une place handicapée si le projet se réalise. Marie-Hélène GOSELLIN demande quels seront les travaux nécessaires. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas besoin de travaux importants dans l'immédiat. Venceslas LECONTE demande si l'on peut faire des travaux en cas de location. Il sera d'ores et déjà possible d'enlever la cloison pour agrandir la pièce dédiée aux activités. Bernard HOUSSIN demande s'il y a une isolation. Michel HERVIEU indique la présence d'un plafond en bois mais sans isolation pour le moment. De la laine de verre pourrait être posée. François EVRARD demande les conséquences de la présence éventuelle d'amiante. Bertrand LALOY indique que cela n'empêchera pas l'utilisation des locaux. Michel HERVIEU indique être plutôt favorable à l'achat mais avec une négociation du prix. Bernard HOUSSIN pense qu'une location dans un premier temps permettrait de tester le local

Maurice LEPLATOIS trouve que la situation dans le bourg est un avantage non négligeable. Pour Bertrand LALOY si on achète cela permettra d'engager des travaux plus rapidement.

Madame le Maire propose de programmer rapidement une visite avec le propriétaire. Elle propose au conseil de délibérer pour l'autoriser à négocier avec le propriétaire. Cette délibération n'engage pas le conseil municipal pour l'acquisition ou non du bâtiment.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à négocier avec le propriétaire le prix d'acquisition

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
--------	--	--	-----------	------------	-----------------

3 - Convention territoriale globale CAF 2020-2023

Demande de prorogation pour l'année 2024

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de proroger pour l'année 2024 la convention territoriale globale de la caisse d'allocations familiales 2020-2023. Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle définit les objectifs partagés entre la caisse d'allocations familiales et les établissements publics de coopération communale et intercommunale ainsi que l'accompagnement financier de la caisse d'allocations familiales appelé bonus territoire, pour le fonctionnement des structures petite enfance et enfance jeunesse (accueil périscolaire, ludothèque...)

En 2022, pour bénéficier du versement des bonus territoires, dans la suite des contrats enfance jeunesse, la collectivité a signé un avenant à la convention territoriale globale, pour la période de 2022- 2023, qui a pris fin au 31 décembre 2023.

La prochaine convention territoriale globale CAF, concernera la période 2025-2028. L'élaboration de celle-ci sera enclenchée au cours du 3ème trimestre 2024.

Afin d'assurer la continuité des objectifs et des financements de la convention territoriale globale 2020-2023 sur l'année 2024, une demande de prorogation à la convention territoriale globale pour la période 2022-2023 est sollicitée auprès des services de la CAF.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la demande de prorogation de la convention territoriale globale 2020-2023, pour l'année 2024,
- autorise Madame le Maire de signer tout document relatif à la demande de prorogation de la convention territoriale globale 2020-2023.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
--------	--	--	-----------	------------	-----------------

4 - Décision modificative N°1

Madame le Maire propose la modification budgétaire suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.)/ Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
OPERATION 109 – Ateliers municipaux - Compte 2131	+63 000,00	021 – Virement à la section d'investissement	+63 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 - Virement à la section d'investissement	+63 000,00		
615221 (011) - Entretien bâtiments	--63 000,00		
Total dépenses	63 000,00	Total recettes	63 000,00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

5 - Admissions en non-valeur

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de prononcer les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables observées par la trésorerie pour le budget principal.

Proposition au titre des admissions en non-valeur

BUDGET PRINCIPAL – Liste6844410315

EXERCICE	TITRE / REF	OBSERVATIONS	PROPOSITION Admission en non valeur
2018	R-603-46-1	Poursuite sans effet	21,30
2019	R-327-45-1	Poursuite sans effet	7,10
2019	R-204-44-1	Poursuite sans effet	24,85
2019	R-39-43-1	Poursuite sans effet	28,40
2019	R-37-44-1	Poursuite sans effet	53,25
2019	R-151-44-1	Poursuite sans effet	56,80
2019	R-444-43-1	Poursuite sans effet	24,85
2019	R-495-41-1	Poursuite sans effet	63,90
2019	R-560-40-1	Poursuite sans effet	78,10
2019	R-538-39-1	Poursuite sans effet	95,85
2016	R-309-81-1	Poursuite sans effet	7,10
2015	T-75442700032-1	Poursuite sans effet	35,50
2013	T-75445260032-1	Poursuite sans effet	6,90
2013	T-75445240032-1	Poursuite sans effet	13,80
2013	T-75445310032-1	Poursuite sans effet	21,00
2013	T-75445280032-1	Poursuite sans effet	35,00
2013	T-75445340032-1	Poursuite sans effet	42,00
2017	R-168-114-1	Poursuite sans effet	28,40
2017	R-58-115-1	Poursuite sans effet	5,07
2017	R-59-121-1	Poursuite sans effet	3,90
2017	R-168-139-1	Poursuite sans effet	14,20
2017	R-206-144-1	Poursuite sans effet	0,60
2017	R-276-147-1	Poursuite sans effet	28,40
2017	R-355-135-1	Poursuite sans effet	56,80
2017	R-416-133-1	Poursuite sans effet	26,15
2017	R-544-138-1	Poursuite sans effet	67,45
2018	R-1-139-1	Poursuite sans effet	74,55
2017	R-455-136-1	Poursuite sans effet	81,65

2021	R-5-150-1	RAR inférieur seuil poursuite	0,80
2019	T-326-1	Poursuite sans effet	7,85
2019	T-326-2	Poursuite sans effet	27,00
2012	T-704900000236-1	Poursuite sans effet	150,00
2014	T-704900000352-1	Poursuite sans effet	150,00
2016	T-351-1	Poursuite sans effet	150,00
TOTAL DE LA LISTE			1 488,52 €

Les crédits sont inscrits au budget au compte 6541.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les admissions en non-valeur listées ci-dessus.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

6 - Convention de partenariat 60^{ème} tour de la Manche cycliste

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention de partenariat avec le comité d'organisation du Tour de la Manche en vue d'organiser le départ de la quatrième étape (Saint-Jean-des-Baisants à Sourdeval) du 60^{ème} tour le samedi 24 mai 2025.

La convention précise l'ensemble du déroulement de la manifestation sur la journée et les obligations du comité d'organisation et de la municipalité en termes d'organisation matérielle. Elle prévoit le versement d'une subvention municipale de 6 000 euros au comité d'organisation pour couvrir les frais d'organisation.

Le Président de l'association sportive de Rouxville propose d'aider à trouver des sponsors qui permettraient la prise en charge de ce coût de 6 000 euros. La commune mettrait une salle à disposition pour la prise de repas d'environ 100 personnes. Venceslas LECONTE demande s'il y aura une animation la veille. Ce ne sera pas le cas car l'arrivée se fera à 9 h pour un départ à 13 h 15. Des animations pourraient être organisées par des associations sur cette matinée. Venceslas LECONTE demande si les rues seront fermées, ce qui impacterait les commerces. Madame le Maire répond que la route sera fermée juste le temps du départ. Magali NORMAND demande si d'autres dépenses sont en prévoir, notamment pour la voirie. Il est répondu que ce ne sera pas le cas.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention de partenariat avec le comité d'organisation du tour de la Manche cycliste.

Vote :			Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 1
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

7 - Vente de livres

Il est proposé que la commune puisse vendre les livres « Saint-Jean d'Elle 1939-1945 » pour lesquels il reste un stock de 126 exemplaires.

Bernard HOUSSIN explique que l'association INTERMEDE ne souhaite plus gérer la vente de cet ouvrage. Cependant, à titre personnel, il accepte de continuer à mettre à disposition des exemplaires dans les commerces.

Il est proposé de fixer le prix de vente à 22 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en vente du stock de livres « Saint-Jean d'Elle 1939-1945 » au prix de 22 € l'unité

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
--------	--	--	-----------	------------	-----------------

8 – Mise en vente ancienne mairie de Notre-Dame-d'Elle

Il est proposé que de mettre en vente l'ancienne mairie de Notre-Dame-d'Elle (parcelle 380 A 549), comprenant une partie logement.

Il est rappelé l'avis du domaine en date du 21 mars 2023 indiquant une valeur de 75 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente l'ancienne Mairie de Notre-Dame d'Elle sur une base de 80 000 €

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
--------	--	--	-----------	------------	-----------------

Informations diverses

- Salle de conseil et de mariages

Après mise en concurrence et analyse des offres, les devis ont été signés avec 7 entreprises pour un montant total de 93 360,75 € H.T. L'estimatif était de 95 000 € H.T.

Les travaux ont démarrés le 3 juin et devraient être terminés fin septembre.

- Local du Crédit Agricole

Le DAB (distributeur automatique de billets) est opérationnel. Les travaux ont commencé le 12 juin. L'installation de la Lunetterie COUSIN doit se faire en septembre.

- Eglise de Saint-Jean

L'UDAP nous impose une maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux d'urgence : purge des éléments infestés (7 927 € H.T) et étude hygrométrique (3 460 € H.T). L'Architecte du Patrimoine, Mme COUDRAY, nous propose un devis de 7 110 € H.T ne comprenant pas le suivi des travaux de purge mais une étude thermique et un complément de l'étude diagnostic. L'ABF (Architecte des bâtiments de France) approuve

ce devis. La DRAC ne pourra accorder que 20 % de subvention sur les deux devis des entreprises et celui de Mme COUDRAY. Le déclassement de l'église pourrait être une solution afin d'éviter ces coûts excessifs. Elise DEBROISE-GAUTIER demande si le déclassement est possible. Le DGS, Luc BARATHIEU, indique que le délai de réponse après dépôt d'un dossier est de 6 mois à un an et que très peu de dossiers sont retenus (un seul sur les 5 dernières années en France). Madame le maire informe le conseil qu'une réflexion sur l'avenir des églises est en cours. La désacralisation pourrait peut-être faciliter le déclassement ? Si les deux procédures aboutissaient, pourquoi ne pas envisager un aménagement pour en faire un lieu culturel tel la médiathèque ? Les conseillers sont favorables pour qu'un dossier de déclassement soit monté. Les travaux urgents devront être effectués, en essayant de réduire le coût de maîtrise d'œuvre.

- Adressage

Madame le Maire remercie à nouveau Isabelle MOUCHEL et Rachel LEBEHOT pour le travail conséquent réalisé. Les courriers sont en cours de distribution. Elise DEBROISE-GAUTIER indique que certains habitants ont fait part de leur mécontentement et reprochent à la commune de ne pas avoir communiqué suffisamment sur l'adressage. Elle pense qu'il y a eu un souci au niveau communication, en premier lieu en interne. D'autre part elle regrette que les maires délégués n'aient été d'avantage associés à la démarche. Elle avait par ailleurs proposé son aide pour distribuer les courriers. Rachel LEBEHOT indique que la distribution des courriers n'est pas si simple, dans la mesure où les adresses ne sont pas associées à des noms afin d'éviter des erreurs (cas des changements de locataires par exemple). Il est précisé que le certificat d'adressage permet des démarches officielles (carte grise par exemple) mais qu'il n'est pas systématiquement nécessaire. La mairie reçoit actuellement un très grand nombre de demandes. Rachel LEBEHOT rappelle par ailleurs la réunion d'adressage qui avait donné satisfaction aux personnes présentes. Magali NORMAND demande si ce sont plutôt des personnes âgées qui font partie des réfractaires. Il est répondu que ce n'est pas le cas.

Questions diverses

Madame le Maire fait part d'une question écrite posée par Bernard HOUSSIN avant d'y répondre.

Plusieurs personnes de la commune ont déposé des contributions à l'occasion de l'enquête publique du PLUi. Ont-elles eu des réponses à leurs remarques ? Si oui, pouvez-vous les préciser et les argumenter. De même, 4 familles vous ont envoyé, ainsi qu'au conseil municipal, un courrier recommandé avec accusé de réception concernant une réclamation sur la parcelle B 942 de Saint Jean des Baisants indiquée en zone AUh alors qu'elle était jusqu'à maintenant en zone non constructible et qu'elle est hors champ d'application du règlement du PADD pour être en zone AUh. Quelle est votre position ?

Suite à l'enquête publique, les réunions d'arbitrage entre Saint-Lô Agglo, le bureau d'études et les communes sont en cours. Nous avons des éléments qui ont été transmis à M. HOUSSIN avant la réunion, ceux-ci n'ayant pas à être diffusés en public. En accord avec Madame le Maire, Bernard HOUSSIN adressera par mail à tous les conseillers le courrier auquel il fait référence.

Madame le Maire fait part de trois questions écrites posées par Rachel LEBEHOT avant d'y répondre.

1 - Est-il encore trop tôt pour savoir s'il va y avoir une fermeture de classe ou le maintien de celle-ci sachant que nous arrivons vers la fin de l'année scolaire ? Y a-t-il un maintien d'effectifs ?

La réponse devrait être apportée vers le 28 juin. Le maintien du nombre d'élèves semble assuré, mais il peut y avoir encore des mouvements.

2 - Est ce que les défibrillateurs sont vérifiés régulièrement ? Y a-t-il un contrat passé avec une entreprise comme pour les extincteurs ?

Oui. Nous avons un contrat avec l'entreprise DEFIBRIL. Le dernier contrôle a eu lieu le 23 mai à Notre-Dame-d'Elle et d'autres sont en cours.

3 - Des habitants me rapportent qu'ils ne peuvent louer la salle des fêtes de St jean ni celle de l'annexe en 2025, ce qui veut dire que vous avez un projet à nous proposer. Pouvez-vous nous le préciser afin de comprendre ce changement de destination de ces salles si pratique aux habitants et associations. Y a-t-il un rapport avec les anciennes écoles ?

Dans le cadre du projet de logements sociaux intergénérationnels portés par Manche Habitat, l'ancienne école sera démolie et les préfabriqués devront être démontés.

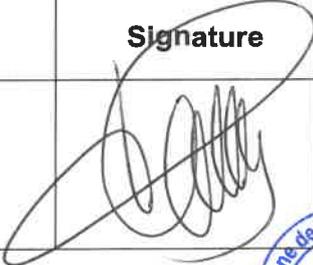
Concernant la médiathèque, la solution qui nous paraît la mieux adaptée est de la déplacer provisoirement dans la salle annexe. Elle deviendra ensuite la salle dédiée aux animations et activités à l'attention des seniors dans le cadre de l'appel à projet « Habitat inclusif » mais pas qu'eux.

L'acquisition éventuelle du bâtiment de l'ancienne Brocante permettrait la réalisation des activités, et pourrait éviter de bloquer la location de la salle des fêtes. Elle permettrait également d'accueillir temporairement les ateliers et permettre ensuite un local de stockage pour les associations.

Une solution pérenne est recherchée pour la médiathèque, qui ne sera pas forcément la salle des fêtes bien entendu. La réflexion est venue de l'avis de la DRAC et de la BDM (Bibliothèque départementale de prêt), mais aucune décision n'a été prise à ce jour. Nous ne sommes qu'au début d'une réflexion, nous sommes preneurs de toutes les bonnes idées afin de développer une médiathèque innovante (espace tiers-lieux, collégiens, lycéens, espace musique....) pour notre belle commune de Saint-Jean-d'Elle.

Rachel LEBEHOT met l'accent sur le faible nombre d'adhérents de la médiathèque. Madame le Maire rappelle qu'il s'agirait d'une nouvelle médiathèque, attractive et innovante (avec notamment un tiers-lieu offrant la possibilité de télétravail et d'accueil des collégiens et lycéens...) qui permettrait une forte augmentation de la fréquentation. Bernard HOUSSIN indique que les gens sont inquiets pour l'utilisation de la salle annexe. Madame le Maire indique que les réunions seront toujours possible quand celle-ci sera un espace dédié au niveau de la démarche « Habitat inclusif ». Bernard HOUSSIN souhaite que l'accès à la cuisine soit toujours possible. Elise DEBROISE-GAUTIER rappelle que la salle annexe est normalement louée sans la cuisine. Karina DRIEU indique que certains habitants pensent que le projet Seniors bloque la location salle des fêtes. Il est répondu que ce n'est absolument pas le cas. Bernard HOUSSIN indique que les habitants veulent continuer à pouvoir louer la salle des fêtes. Elise DEBROISE-GAUTIER explique que la suspension de la location pour 2025 était une mesure de sécurité. Rachel LEBEHOT trouve qu'une localisation de la Médiathèque près des écoles serait plus adaptée et permettrait d'étoffer encore les services sur ce secteur. Cela nécessiterait une construction neuve, certainement plus coûteuse.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 45.

Le Maire ou son représentant	Signature	Le Secrétaire	Signature
Marie-Pierre FAUVEL		Marie-Hélène GOSSSELIN	

